



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

autoroutes

Question écrite n° 45594

Texte de la question

Le plan d'automatisation des péages autoroutiers qui serait actuellement envisagé suscite des inquiétudes. En effet, il en résulterait la suppression de centaines d'emplois, suscitant par voie de conséquence de vives inquiétudes chez l'ensemble des salariés des différentes sociétés d'autoroutes. Compte tenu de ces éléments, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer de lui faire le point sur ce dossier, et de lui indiquer la position du Gouvernement à son sujet.

Texte de la réponse

Afin d'assurer, d'une part, la fluidité du trafic et, d'autre part, la sécurité des transactions et de la collecte du péage, les sociétés concessionnaires d'autoroutes ont établi un plan d'automatisation de certaines gares de péage. Ce programme répond également à un besoin des usagers, de plus en plus adeptes de moyens modernes de paiement. Il s'agit en particulier d'automatiser les « petites gares », c'est-à-dire celles qui supportent un trafic faible, soit en supprimant toute présence de péager (automatisation totale), soit en la supprimant de nuit (semi-automatisation). L'État veille à ce que les conditions d'automatisation des gares de péage n'affectent pas la mission de service public qu'il a confiée aux sociétés concessionnaires et notamment la qualité du service et la sécurité de l'usager. Il est par ailleurs attentif à la question de l'emploi. C'est ainsi que la poursuite progressive de cette automatisation s'effectue dans le respect d'un engagement social pris par les sociétés concessionnaires d'autoroutes de ne pas supprimer d'emplois et de garantir un poste à toutes les personnes concernées par redéploiement interne. Elles se sont également engagées à conduire l'accompagnement de l'évolution des modes de péage en concertation avec les institutions représentatives du personnel.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45594

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement

Ministère attributaire : équipement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 août 2004, page 6178

Réponse publiée le : 5 octobre 2004, page 7775